

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN, 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de LINGOLSHEIM
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site COSTIL TANNERIES DE FRANCE, Rue des peausseries sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **LINGOLSHEIM** :

COSTIL TANNERIES DE FRANCE
n°67SIS06586.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **LINGOLSHEIM**.

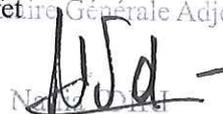
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfète Générale Adjointe





Identification

Identifiant	67SIS06586
Nom usuel	COSTIL TANNERIES DE FRANCE
Adresse	Rue des peausseries
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	LINGOLSHEIM - 67267
Caractéristiques du SIS	<p>L'activité commence en 1830 par la création d'une petite usine d'amidon.</p> <p>L'entreprise fait faillite et est rachetée en 1889 par la société Adler und Oppenheimer qui y installe une fabrique de cuir qui se développe rapidement à l'international.</p> <p>A l'issue de la première guerre mondiale, L'entreprise devient une société de droit français, Tanneries de France ; deux mille employés y travaillent.</p> <p>Dans les années 1920, à son apogée, le site occupe 142 hectares, comporte 212 bâtiments et est desservie par une voie ferrée.</p> <p>En 1972, Tanneries de France est acheté par la société Costil et Fils, tannerie à Pont-Audemer en Normandie.</p> <p>Après plusieurs propriétaires, l'entreprise est liquidée fin 2005. A cette période, le site ne représente plus que 8,3 hectares et comprend deux bâtiments (BT100 construit en 1970 et BT200 construit en 1978) établis sur des vergers voisins du site occupé historiquement par Tanneries de France. Le reste est occupé par le parc d'activité des tanneries qui peut se décomposer de la façon suivante (cf. document annexé présentant les différents secteurs du site historique en octobre 1999) :</p> <ul style="list-style-type: none">- à l'est et au sud-est, le secteur de la société de la tour Eiffel, principalement occupé par les bassins de décantation de l'usine COSTIL,- au sud-ouest, le secteur des Tanneries de France,- au centre, le secteur Costil,- au nord-ouest le secteur de Réseau Ferré de France.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	<p>Le site de 8,3 ha. (la présente partie de la fiche ne traite que de cette partie) a fait l'objet de nombreuses études lors de l'arrêt définitif de l'activité.</p> <p>Les pollutions détectées étaient multiples et des terres ont été excavées puis traitées en Belgique en 2011. Plus d'une vingtaine de zones sources ont été excavées (cf. synthèse des zones excavées en lors des travaux de 2011-2012). Toutefois, l'activité de tannage de cuir à proprement parler semble n'y avoir jamais été réalisée.</p> <p>Les pollutions des sols portaient sur les hydrocarbures totaux, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux lourds.</p> <p>A l'issue des travaux, un procès-verbal de récolement a été délivré.</p>

De nombreuses études environnementales ont été réalisées. En raison du lourd passé industriel et de la volonté de la ville de réaménager l'ensemble du quartier, leur périmètre peut aller au-delà du site objet de la présente fiche.

- Costil – Tannerie de France ; étude des sols (étape A) et évaluation simplifiée des risques. ANTEA. Octobre 1999.
- Costil – Tannerie de France ; étude des sols (étape B) et évaluation simplifiée des risques. ANTEA. Octobre 1999.
- Costil ; mémoire de cessation d'activité. ANTEA. Avril 2006.
- SAS Costil – Tannerie de France ; évaluation détaillée des risques pour un usage industriel et tertiaire. ANTEA. Janvier et avril 2007.
- SAS Costil – Tannerie de France ; évaluation détaillée des risques pour un usage résidentiel. ANTEA. Avril 2007.
- SAS Costil – Tannerie de France ; mémoire de cessation d'activité. ANTEA. Décembre 2008.
- Ancien site Costil ; investigations complémentaires sur les sols et les eaux souterraines. BURGEAP. Août 2010.
- Ecoquartier des tanneries ; évaluation quantitative des risques sanitaires. BURGEAP. Octobre 2010.
- Ecoquartier des tanneries ; document préparatoire au plan de gestion . BURGEAP. Mars 2011.
- Ecoquartier des tanneries ; évaluation quantitative des risques sanitaires. BURGEAP. Mars 2011.
- Ecoquartier des tanneries ; dossier de récolement des travaux de dépollution. BURGEAP. Juin 2012.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0148	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0148
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6703473	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6703473

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site avec plus d'un siècle d'activités industrielles.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	1046512.0 , 6839047.0 (Lambert 93)
Superficie totale	55657 m ²
Perimètre total	5208 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

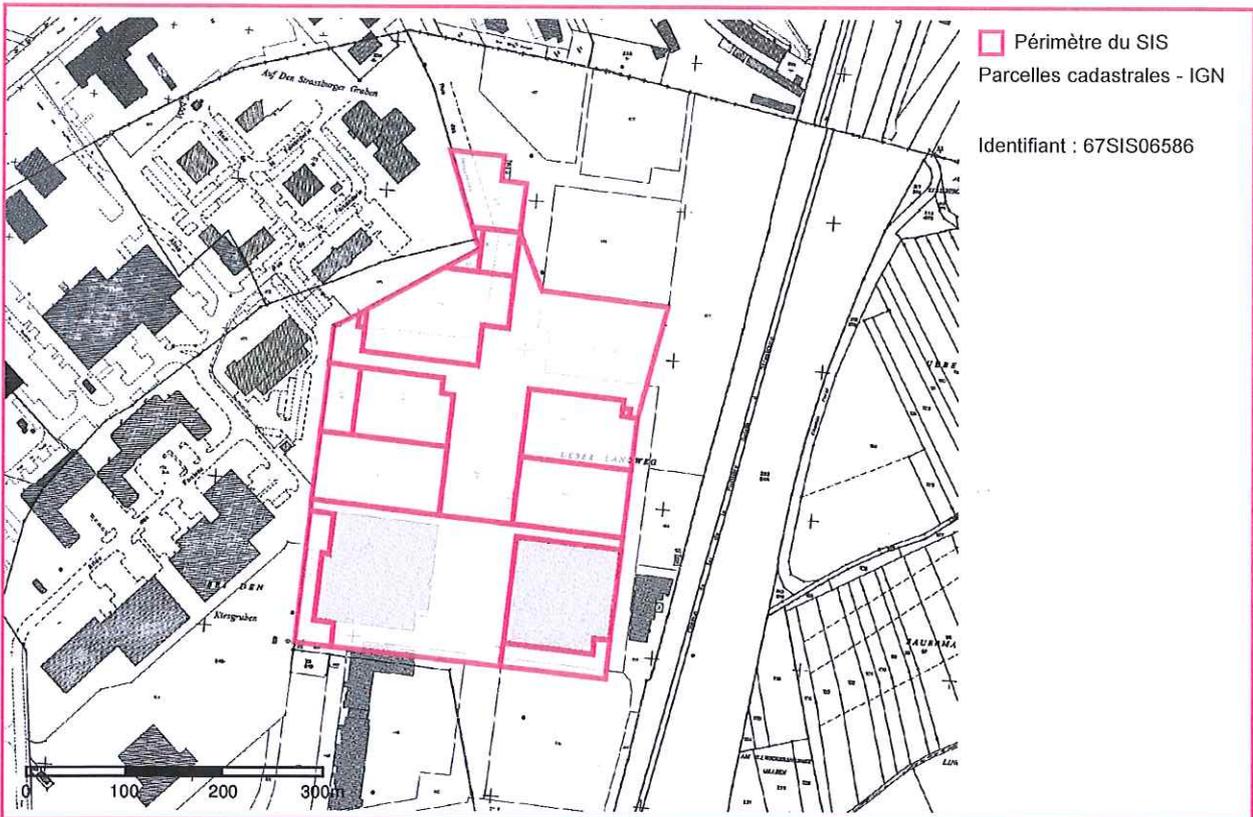
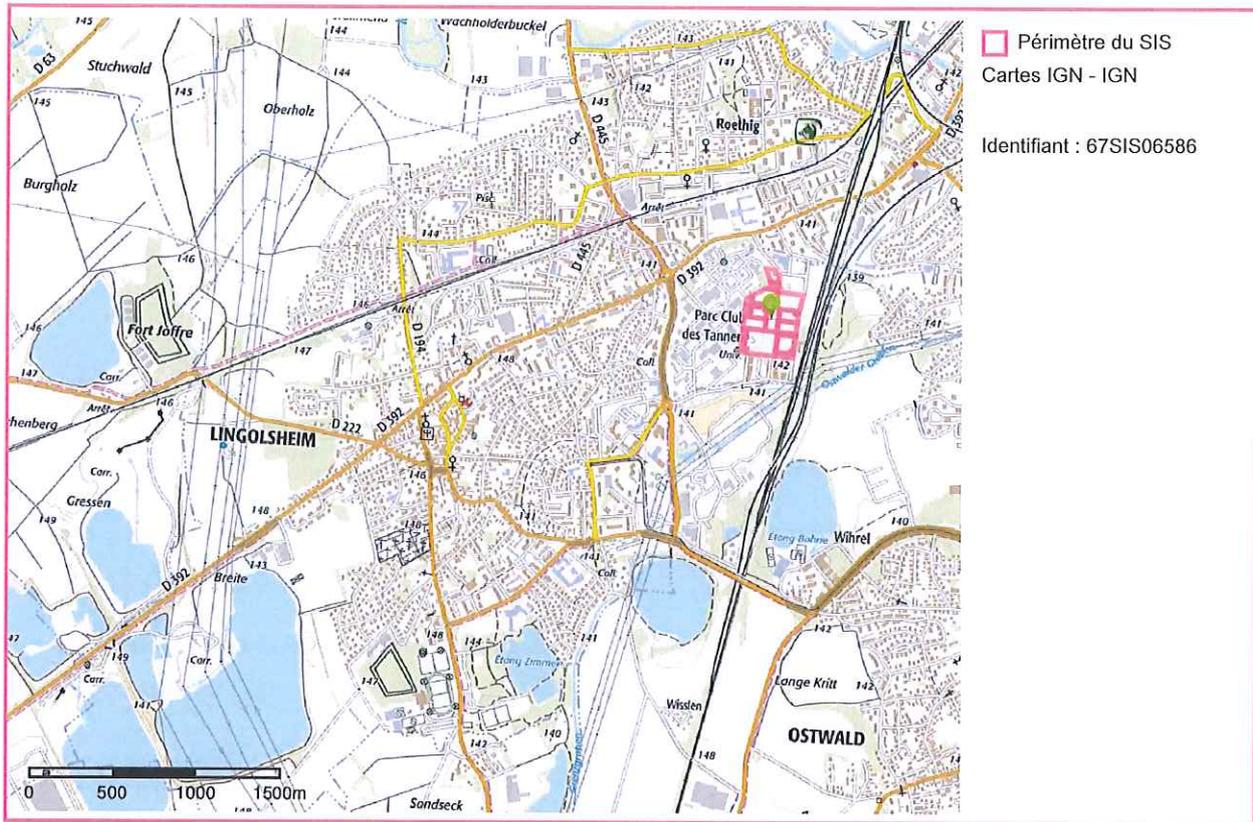
Commune	Section	Parcelle	Date génération
LINGOLSHEIM	12	420	15/01/2018

LINGOLSHEIM	12	425	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	427	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	435	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	459	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	460	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	462	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	464	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	466	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	467	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	468	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	469	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	470	15/01/2018
LINGOLSHEIM	12	471	15/01/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Zones excavées en 2012.		Oui
Photo aérienne 1932.	Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1947.	Géoportail IGN.	Oui
Plan général.		Oui
Secteurs du site du parc des tanneries.		Oui
Photo aérienne 1950.	Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1958.	Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1964.	Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1967.	Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1970.	Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1978.	Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1982.	Géoportail IGN.	Oui

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu } pour être annexé
à l'arrêté de ce jour



Préfet et son délégué
Nadia Adjointe
Nadia IDIRI